



Actualités de la lutte contre le projet de surfpark

Période du 16/06/2025 au 10/07/2025

Rédaction : Collectif NON au surfpark à Canéjan

Présentation : *Un permis de construire a été accordé par le maire de Canéjan pour la construction de deux piscines de surf géantes. Le Collectif NON au surfpark à Canéjan, porté par l'association Collectif Canéjan en Transition et constitué d'habitants des communes riveraines, s'oppose au projet, au côté de la SEPANSO Gironde et de Surfrider Foundation Europe, qui ont déposé un recours contre le permis de construire. Cette 10^{ème} newsletter préparée par le collectif vous informe sur l'actualité de cette lutte.*

Précédentes Newsletters : voir [ici](#).

Résumé des sujets abordés

- Nous avons besoin de l'engagement de tous pour empêcher le projet de surfpark : découvrez **comment chacun peut agir** à son échelle.
- Nous revenons ensuite sur **la réunion publique d'information** que nous avons organisée à Canéjan, qui a été un franc succès. Les présentations ont été enregistrées et peuvent être visionnées [ici](#).

- Nous répondons enfin à la [lettre du maire de Canéjan](#) à propos de l'expertise judiciaire sur l'eau et des conséquences qu'il en tire.



Actualités concernant le projet de surf-park

◆ Faire obstacle au projet de surfpark

Si vous habitez à Canéjan, Cestas, ou fréquentez les marchés de Léognan ou de Cestas, vous avez peut-être vu passer notre tract, distribué à 10 000 exemplaires. Un immense merci aux membres du collectif et aux volontaires qui ont permis cette large diffusion. Grâce à eux, de nombreux habitants ont été informés de la réunion publique.



🔑 Vous pouvez nous aider !

- Participez à une prochaine distribution de tracts dans votre quartier : écrivez-nous à contact@ns33.fr.
- Partagez notre pétition en ligne autour de vous et sur les réseaux sociaux. En identifiant les signataires par commune, nous montrons l'opposition locale au projet.
- Si vous avez des compétences utiles (juridiques, techniques, communication, logistique...), contactez-nous !
- Venez échanger avec nous au **forum des associations de Canéjan**, à la rentrée.

✉️ Une action simple à faire dès maintenant :

Écrivez aux élus de Canéjan pour leur demander d'interdire, dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), tout projet commercial très consommateur d'eau — comme le surfpark.

🔗 [Lien vers un modèle de courrier](#)

💧 Nous avons également alerté la communauté de communes Jalle-Eau Bourde sur les impacts potentiels du projet sur la rivière Eau Bourde. Notre courrier, consultable [ici](#), a été adressé aux mairies riveraines (Cestas, Canéjan, Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles, Bordeaux), ainsi qu'à la Fédération de Pêche.

🦉 Si vous connaissez des associations prêtes à se mobiliser pour défendre cette rivière, mettez-nous en contact.

◆ Retour sur la réunion publique



Mercredi 2 juillet à 20 heures, la température avait enfin baissé de plus de dix degrés par rapport à la veille, permettant la tenue sereine de la réunion publique d'information sur le projet de surfpark à Canéjan. De nombreux participants ont exprimé leur opposition ferme au projet, comme le montre cette photo.

La réunion s'est tenue à deux pas du site envisagé, à la limite entre Canéjan et Cestas (zone d'activités du Courneau). Il s'agissait de notre troisième réunion publique depuis l'annonce du projet — aucune n'ayant été organisée par les promoteurs ni la mairie de Canéjan. Environ 250 personnes venues de Canéjan, Cestas et des communes voisines étaient présentes.

Les promoteurs, Édouard Algayon et Nicolas Padois, ainsi que Philippe Algayon (propriétaire du terrain), étaient présents. Le maire de Canéjan, Bernard Garrigou, plusieurs conseillers municipaux et des élus de Cestas étaient également dans la salle.

👤 Vous pouvez [visionner la vidéo de nos présentations](#) ou lire le résumé ci-dessous.

🌊 Un projet en décalage avec les enjeux actuels

En introduction, Théo Tostivint, chargé de mobilisation à l'ONG Surfrider Foundation Europe (organisation fondée par des surfeurs pour protéger l'environnement), a rappelé que leur opposition au projet les avait conduits à déposer un recours aux côtés de la Sepanso Gironde. Pour eux, le changement climatique impose de revoir nos modèles de développement : les projets de surfparks sont "anachroniques dans un monde en surchauffe".

Vanessa Balci, bénévole à Surfrider Gironde, est ensuite intervenue. Elle a montré le gigantisme du projet : 20 000 m³ d'eau dans les bassins, plus 7 000 m³ en réserves, soit l'équivalent de 11 piscines olympiques ou 76 piscines Tournesol comme celle de Cestas.

Sur la fréquentation : après avoir annoncé 150 à 300 surfeurs par jour dans le permis de construire, les promoteurs parlent aujourd'hui de 700 personnes par jour, soit plus de 250 000 visiteurs par an.

👉 Le surfpark profiterait uniquement aux surfeurs capables de déboursier 70 € l'heure. Les nuisances (trafic, bruit) concerneraient en revanche tous les riverains, notamment à Cestas. Les shows, concerts et compétitions prévus rythmeraient le quotidien et les soirées des riverains et employés du secteur.

💧 Des risques sérieux pour la rivière Eau Bourde

Vanessa a aussi mis en lumière les menaces qui pèsent sur la rivière Eau Bourde, qui traverse six communes, dont Bordeaux. A Cestas, la qualité de l'eau s'est fortement dégradée entre 2015 (état "moyen"), 2018 (état "médiocre") et 2022 (état "mauvais") (données de la Fédération de Pêche de la Gironde).

Les trop-pleins et vidanges des 20 millions de litres d'eau des bassins pourraient mettre plus encore en péril l'équilibre écologique de cette rivière. Le collectif a donc interpellé la communauté de communes Jalle-Eau Bourde (voir [ici](#)) pour qu'elle prenne ses responsabilités.

🚫 Une consommation d'eau incompatible avec les attentes

Rémy Petit, du collectif Canéjan en Transition, a rappelé le contexte alarmant : selon le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, [88 % de la France métropolitaine pourrait manquer d'eau d'ici 2050 sans un changement radical](#). La division par deux de la consommation d'eau des ménages est envisagée.

Dans ce contexte, autoriser un projet aussi gourmand en eau semble en complet décalage.

📊 Le manque de transparence de l'industrie est criant : aucune donnée fiable sur la consommation d'eau des surfparks n'avait été publiée dans le monde. Récemment, un surfpark britannique utilisant la même technologie que celui prévu à Canéjan a enfin publié une partie de ses chiffres. La consommation représente 30 % des besoins de la ville de Canéjan, confirmant nos inquiétudes.

Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique pour la révision du PLU de Canéjan a souligné la situation critique de l'eau et rappelé l'obligation pour la commune d'évaluer l'impact de tous les projets (dont le surfpark) sur la ressource à l'horizon 2035.

Ce travail doit être réalisé avant le vote du PLU. Le collectif y sera particulièrement vigilant.

📁 Les demandes du collectif

- 🚫 L'abandon du projet
- 🛑 Le gel des travaux jusqu'à la fin du procès
- 🌿 La protection de la rivière et des zones humides
- 🗳️ Une démocratie participative réelle
- 📄 Un PLU révisé excluant les projets très consommateurs d'eau

Les échanges avec la salle, conduits dans un esprit respectueux, ont montré la nécessité d'élargir la mobilisation à toutes les communes traversées par la rivière.

Les promoteurs ont défendu l'intérêt sportif du projet. Pourtant, la Fédération Française de Surf ne le soutient pas, notamment à cause de désaccords sur les précautions sanitaires à adopter.



Le collectif a profité de leur présence pour demander publiquement aux promoteurs :

- Le retrait immédiat des publicités jugées trompeuses par le Jury de Déontologie Publique,
- L'arrêt des travaux engagés, en attendant le verdict de la justice.

◆ Réponse à la lettre du Maire de Canéjan

La veille de la réunion publique, le maire de Canéjan, Bernard Garrigou, avait fait distribuer aux canéjanais [la lettre ci-jointe](#) portant sur les résultats de l'expertise hydrologique qu'il avait demandée au tribunal. Dans le contexte de [l'appel solennel du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan](#) à réduire drastiquement notre consommation d'eau, l'annonce du maire — d'autoriser, même en dernier recours, l'utilisation de l'eau potable du réseau pour remplir les bassins du surfpark — semble en complète déconnexion avec les réalités actuelles.

🔍 Ce que dit réellement l'expertise judiciaire :

- L'expert n'est pas chargé de valider ou d'invalider un projet, mais d'éclairer techniquement le juge.
- Il qualifie l'approche des promoteurs de « **très imprudente** ».
- Il conclut que les données fournies dans le permis sont insuffisantes pour garantir l'autosuffisance en eau des bassins.
- Il relève un **déficit en eau** certaines années, même sans tenir compte de toutes les pertes (mise à niveau quotidienne, débordements...).
- Il reconnaît explicitement la qualité du travail indépendant du chercheur Denis Loustau (ancien membre du GIEC).

Lettre du Maire

DE CANÉJAN

JULIET 2025



Académie de la Glisse (Surfpark) : chiffres clés & expertise indépendante

Depuis l'origine du projet d'Académie de la Glisse, la question des besoins en eau des bassins a cristallisé les débats. D'un côté, des estimations jugées sous-évaluées par les opposants ; de l'autre, des projections parfois perçues comme excessives. Face à ces chiffres divergents, j'ai souhaité que la Commune engage une démarche rigoureuse, sérieuse et transparente : celle de confier l'analyse à un tiers indépendant.

C'est dans cet esprit qu'une expertise judiciaire a été sollicitée par la Commune auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, dont les conclusions ont été rendues le 11 mai 2025, après plus de six mois de travaux contradictoires et approfondis. L'expert désigné a rendu un rapport livrant enfin des éléments objectifs sur les besoins réels en eau de l'équipement projeté.

Sur la période 2014 - 2024 étudiée par l'expert, il existe 3 années sur les 11 prises en compte où les besoins en eau auraient dépassés les apports naturels en eau de pluie. Sur ces 3 années, le volume manquant, au-delà du stock de 3 750 m³ mis en attente dans des cuves de récupération des eaux de ruissellement des toitures, est estimé entre 1 000 et 4 000 m³.

Ainsi, selon l'expert, des besoins additionnels en eau de l'ordre de 4 000 m³ auraient

été nécessaires sur l'année la plus sévère en termes de sécheresse (2022), tout en identifiant des leviers d'adaptation concrets :

- La fermeture temporaire du bassin secondaire (déjà envisagée par les porteurs du projet),
- L'augmentation des capacités de stockage (création d'une cuve supplémentaire pour recueillir davantage d'eau de pluie pendant les périodes excédentaires),
- Et - en dernière option - le recours à l'eau du réseau public.

Cette expertise demandée par le juge permet aux citoyens de disposer désormais de repères fiables.

Dès lors, tout chiffre avancé en dehors de ces éléments objectifs relève d'une interprétation, qui ne saurait tenir lieu de fondement sérieux. On ne peut pas réclamer une expertise objective et une fois celle-ci rendue, choisir de l'ignorer ou d'en dénaturer les conclusions.

C'est ainsi que nous continuerons à agir : dans la transparence, le respect du contradictoire et la volonté constante d'éclairer le débat.



Bernard Garrigou, Maire de Canéjan

⚠ **Pourquoi les promoteurs présentent-ils le rapport comme favorable ?**

Parce que l'expert ne rend pas de verdict contre le projet (ce n'est pas son rôle). Ils se raccrochent au fait que, dans des conditions climatiques très favorables, le modèle pourrait s'approcher de l'équilibre, sans tenir compte de toutes les pertes additionnelles.

Sur la stratégie évoquée par le maire :

Le maire semble envisager un compromis consistant à obtenir des garanties de réduction du recours à l'eau potable pour remplir les bassins. Mais, outre le fait que ça ne résout pas les autres problèmes liés au surfpark, cela soulève deux problèmes importants :

1. **La consommation en eau potable ne se limite pas aux bassins.** Le fonctionnement quotidien du site (douches, sanitaires, nettoyage, etc.) mobiliserait aussi une quantité considérable d'eau.
2. **Les capacités de récupération et de stockage sont sous-dimensionnées.** L'expertise a révélé qu'un réservoir prévu ne figure pas sur les plans du permis, et qu'un autre a un volume réel deux fois inférieur à celui annoncé. Or, l'expertise ne porte que sur le permis tel qu'il a été déposé. Discuter de modifications futures revient à s'écarter du cadre juridique fixé par le juge.

☞ Le maire rappelle aussi un engagement des promoteurs : en période de sécheresse, ils fermentaient le petit bassin pour alimenter le grand. Mais aucun mécanisme ne permet de garantir cette promesse, qui va à l'encontre de leurs intérêts économiques. Aucun outil de contrôle n'est prévu. En cas de restriction d'eau, seuls les arrêtés préfectoraux pourraient limiter l'activité — et les porteurs de projet pourraient alors demander des dérogations, voire des subventions d'adaptation de leur infrastructure.

👤 Ce seraient alors les contribuables qui subiraient seuls les restrictions... et paieraient pour le surfpark.



Prochains rendez-vous :

- Samedi 6 septembre : forum des associations de Canéjan. L'occasion de venir discuter avec nos membres et de rejoindre notre collectif.
- Autres actions en cours de préparation, à suivre.

Situation à date :

Notre [pétition](#), lancée le 1^{er} juin 2023, compte désormais 63 774 signatures (elle a été **mise à jour** pour prendre en compte les derniers éléments du dossier).

Notre compte Instagram [@NONausurferboite.fr](#) a désormais 1984 abonnés. Cette Newsletter est diffusée à 551 abonnés.

Notre cagnotte destinée à couvrir nos frais judiciaires (frais d'avocates) ou de communication (impression de tracts ou affiches) se trouve [ici](#), merci pour votre aide !

Pour consulter les articles récemment parus sur le projet de surfpark à Canéjan, voir notre [revue de presse](#). Pour toute question ou suggestion, écrivez-nous à contact@ns33.fr.

On continue, plus déterminés que jamais !

Le collectif NON au surfpark à Canéjan



Publication du Collectif NON au surfpark à Canéjan, porté par l'association Canéjan en transition. Adresse : 1 bis boulevard Pey Arnaud, 33610 Canéjan. Contact : contact@ns33.fr